

Les options et leurs implications – La gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada.

Atelier de discussion SGDN Rapport sommaire final

**mardi 19 octobre 2004
Bécancour
3025 Nicolas-Perrot**

1.0 PARTICIPANTS

Il y avait 11 participants aux séances d'information.

La représentante de la SGDN était Pat Patton, le représentant de l'équipe d'évaluation était Tony Hodge. Présent de DPRA Canada étaient Anita Ramacière et Alexandre Ramacieri.

Le présent document fait état des commentaires offerts lors des séances d'information à Bécancour.

2.0 APPROCHES DE GESTION

Quelles sont à votre avis, les forces et les faiblesses des trois approches de gestion?

2.1 L'entreposage à l'emplacement des réacteurs

2.1.1 Forces

Aucun commentaire.

2.1.2 Faiblesses

Aucun commentaire.

2.2 L'évacuation en couches géologiques profondes

2.2.1 Forces

Aucun commentaire.

2.2.2 Faiblesses

Un participant remarque que la commission Seaborn avait rejeté l'évacuation en couches géologiques profondes. Il s'interroge sur les raisons qui ont poussé la Société à reconsidérer cette approche.

Un participant demande ce qu'il adviendrait du site après que celui-ci soit rempli et scellé.

Un participant insiste sur l'importance de pouvoir adapter la méthode de gestion une fois l'approche mise en place ce qui, selon lui, implique de pouvoir accéder au combustible en tout temps.

Un participant s'oppose au transport du combustible soit pour l'entreposage centralisé ou pour l'évacuation en couches géologiques profondes.

2.3 L'entreposage centralisé

2.3.1 Forces

Aucun commentaire.

2.3.2 Faiblesses

Aucun commentaire.

3.0 LE CADRE D'ÉVALUATION

Le cadre d'évaluation est-il exhaustif et équilibré? Comporte-t-il des lacunes?

Si oui, que devons-nous y ajouter?

Un participant questionne l'objectif de construire un consensus autour du choix de gestion. Il suggère de ne pas attendre l'émergence d'un tel consensus avant de prendre une décision sur la gestion du combustible nucléaire irradié.

Un participant indique que l'approche retenue devrait être celle qui exposerait le moins possible les personnes à la radiation.

Un participant croit que la décision devait se prendre en laissant l'héritage le moins lourd possible aux générations futures.

Un participant fait une mise en garde sur les certitudes que nous entretenons. Il nous invite à questionner les certitudes scientifiques qui semblent faire consensus aujourd'hui.

4.0 PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Quels éléments spécifiques, à votre avis, devraient faire partie du plan de mise en œuvre? Selon vous, quels éléments doit comporter une approche par étapes?

Selon un participant, le nucléaire comme source d'énergie fait face à un problème de perception. La gestion des déchets doit donc se faire de la façon la plus transparente possible.

On suggère d'organiser une grande consultation des groupes environnementaux.

Un participant souhaite retirer la décision des mains des décideurs publics et propose la tenue d'un référendum sur le sujet.

5.0 Autres commentaires à faire sur l'information contenue dans le Document de discussion 2

En ce qui concerne le document, "Les options et leurs implications", les commentaires suivants ont été faits:

Un participant demande : que sera la pondération des huit critères utilisés pour choisir une approche? On répond qu'il n'y a pas de différenciation entre les critères

6.0 Autres commentaires

Les effets de la radiation sur l'environnement, et plus particulièrement sur la nappe phréatique, préoccupent certains participants.

Certains s'interrogent à savoir pourquoi l'option d'enfouissement en couches géologiques profondes a été rejetée comme approche de gestion dans plusieurs pays européens.

Un participant propose de chercher une solution temporaire au lieu d'une solution qui gère le combustible jusqu'à la fin de sa vie active.

Des interrogations sont formulées sur les modèles de gestions en place dans les autres pays.

Selon un participant, la consultation aurait dû être organisée beaucoup plus tôt, lors du choix de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Selon un participant, il existe un consensus au Québec contre l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Un participant demande pourquoi les méthodes actuellement utilisées pour la gestion du combustible irradié ne seraient pas viables à plus long terme.

Un participant remarque qu'il serait indiqué de tenir compte d'études longitudinales [tout au long de leur développement] sur les effets des radiations dans la décision sur la gestion du combustible.

Quelques questions ont été posées quant à l'indépendance de la Société face aux entreprises qui produisent du combustible nucléaire.

On demande s'il serait possible d'exporter notre combustible nucléaire irradié aux Etats-Unis, puisqu'ils ont déjà choisi un site pour l'enfouissement de leur combustible.

On souhaite savoir qui serait propriétaire du combustible lors de son entreposage dans un site centralisé.

Un participant fait remarquer que l'énergie nucléaire souffre de l'image associée au nucléaire exploité pour son utilité militaire. Il est donc difficile de transmettre une information neutre et objective.

Un participant suggère d'exploiter le *sentiment d'attachement* de certaines communautés au nucléaire. Il suggère de considérer que ces communautés sont potentiellement plus susceptibles d'être volontaires pour assumer la gestion du combustible nucléaire irradié.

Le présent rapport ne reflète pas nécessairement le point de vue ou la position de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ou de ses directeurs, employés et agents. Et, sauf avis contraire, la SGDN le met à la disposition du public uniquement à titre d'information. Le contenu du rapport reflète seulement les points de vue des personnes qui ont participé aux séances d'information et aux ateliers de discussion. Les questions et remarques des participants sont notées juste pour les fins de consignation, sans évaluation de leur exactitude ou inexactitude. La SGDN ne prend aucun engagement formel explicite ou implicite et n'assume aucune obligation ou responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité des informations exposées, ni ne suppose que l'utilisation desdites informations ne violerait pas des droits privés. Aucune référence spécifique à un produit, procédé ou service commercial, sous la forme d'un nom commercial, d'une marque déposée ou d'un manufacturier, ou sous une autre forme, ne saurait impliquer que la SGDN parraine ou préfère ou recommande ledit produit, procédé ou service commercial.